



Association des sociétés d'eau
du Rhin et du lac de Constance

56^e Rapport
2024

AWBR

Association des sociétés d'eau du Rhin et du lac de Constance

Depuis sa fondation le 7 juin 1968, l'Association des services d'eau du Rhin et du Lac de Constance (AWBR) accomplit sa mission: œuvrer pour une protection durable des eaux de surface et souterraines utilisées à des fins de captage d'eau dans l'objectif que l'on dispose, à l'avenir également, d'eau potable en quantité suffisante et d'excellente qualité, pouvant être traitée à l'aide de procédés naturels uniquement.

Réunissant à l'heure actuelle environ 60 entreprises d'Allemagne, de France, du Liechtenstein, d'Autriche et de Suisse, elle défend les intérêts de plus de 10 millions de consommateurs d'eau potable. L'AWBR est affiliée à l'Association internationale des sociétés d'eau du bassin rhénan (IAWR).

Son action est bénévole et elle poursuit un but exclusivement d'utilité publique.

Traduction

Nathalie Cazier
Im Hausgrün 27, D-79312 Emmendingen

Image de
Couverture

Pont sur le Rhin à Karlsruhe-Maxau (AWBR - 2025)

Index

Mots d'introduction de la présidence.....5

Rapport du Bureau de coordination pour l'année 2024.....7

MOTS D'INTRODUCTION DE LA PRESIDENCE

2024 a été une année fructueuse pour l'AWBR. La 56^e assemblée générale, qui a eu lieu le 27 juin 2024, a été organisée sous la forme d'une conférence en ligne sur décision du Conseil d'administration. La forte participation des sociétés membres a confirmé de manière impressionnante que la possibilité de tenir l'assemblée générale sur un mode virtuel avait un impact positif sur les activités de cet organe.

En 2024, le Conseil d'administration (CA) a siégé à la Bodensee-Wasserversorgung sur la colline de Sipplingen (21.02.2024) et à la Wasserversorgung Zürich (10.10.2024). Outre un important travail technico-scientifique mené sur les thèmes de l'utilisation de la chaleur issue de l'eau potable, des microplastiques, des PFAS et du chlorothalonil, le CA a élaboré des propositions concernant la communication avec le public et les représentants politiques. En outre, l'intégration des usines de production d'eau du lac de Constance dans la procédure d'information en cas de danger de l'IGKB (Commission internationale de protection des eaux du lac de Constance) est maintenant concrète et des voies de communication ont été définies. La nécessité de cette mesure était clairement apparue lors de l'incident survenu dans une entreprise de Goldach. Dans le cadre d'une requête de grande ampleur, le CA vu sa critique du règlement adopté en Allemagne sur les zones de captage d'eau potable (TrinkwEGV) intégrer dans la version finale de celui-ci. Un modèle de prise de position sur la révision totale de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires (CH) a été mis à la disposition des membres suisses. L'AWBR a soumis cette prise de position directement dans le cadre du processus législatif. Par ailleurs, le CA a discuté d'un document de position de l'AWBR sur l'approvisionnement en eau potable, qui sera finalisé en 2025. Au niveau interne, les fonctionnalités du site ont pu être étendues et offrent désormais une valeur ajoutée aux différents organes de l'AWBR en matière de communication interne.

Avec l'arrivée d'IB Murten, l'AWBR compte désormais soixante membres. Notre association a donc continué de croître ces dernières années.

Le symposium SPEKTRUM Trinkwasser se tiendra le 14 mai 2025 à Zurich. Les thèmes qui y seront abordés relèvent du domaine de l'approvisionnement en eau dans son entier. L'objectif de ce symposium est de rassembler, outre les membres de l'AWBR, d'autres fournisseurs d'eau ainsi que les autorités environnementales et les laboratoires publics en vue d'un échange professionnel. L'AWBR se conçoit ici comme une plateforme et un catalyseur.

Pour son travail, il est important que l'AWBR dispose de données obtenues en toute indépendance sur la qualité des eaux de surface. À cette fin, elle mène son propre programme d'analyses. Les données qu'elle en tire sont utilisées à des fins d'argumentation avec les pollueurs et les autorités, ainsi que pour des requêtes spécialisées dans un contexte politique. Le lecteur trouvera les résultats de ces analyses dans le présent rapport annuel. Ils mettent en évidence que l'AWBR et sa devise « Des masses d'eau propre – une eau potable pure » sont plus importantes et nécessaires que jamais.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une lecture enrichissante de ce 56^e rapport annuel pour l'année 2024.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué au succès de l'AWBR par leur participation active au Conseil d'administration, au Conseil consultatif scientifique, aux groupes de travail Eaux souterraines et Lacs ou au sein des différentes usines membres. Nous remercions également tous les employés du DVGW-Technologiezentrum Wasser pour leur excellente collaboration.



Prof. Dr. Matthias Maier



Roman Wiget

Rapport du Bureau de coordination pour l'année 2023

Le Bureau de coordination dirigé par Josef Klinger, directeur du TZW:DVGW-Technologiezentrum Wasser, est la cheville ouvrière des activités de l'AWBR. C'est ici que sont préparées les réunions de la Présidence, du Conseil d'administration et du Conseil consultatif scientifique de même que les prises de position en lien avec notre métier et à destination de la politique. C'est ici aussi que le programme d'analyses est planifié avant d'être exécuté, et que le rapport annuel et les newsletters sont rédigés.

Service d'alerte du lac de Constance

Suite aux incidents en lien avec les PFAS au lac de Constance, l'AWBR a restructuré le service d'alerte afin de protéger les usines d'eau du lac. Un moyen de garantir à l'avenir la transmission des informations importantes jusqu'aux usines membres de cette région dans les meilleurs délais a pu être élaboré en dialogue avec le service de prévention des dangers de la Commission internationale de protection des eaux du lac de Constance. Le Bureau de coordination travaille actuellement à la mise en œuvre des mesures requises à cet effet. Le télécopieur, depuis longtemps obsolète, devrait donc bientôt appartenir ici aussi au passé.

Modifications de la législation phytosanitaire en Suisse

Un document modèle de prise de position a été élaboré pour la procédure de consultation sur l'initiative parlementaire « Une protection des plantes moderne, c'est possible » (22.441) et mis à la disposition des membres de l'AWBR en Suisse. Les distributeurs d'eau redoutent que le niveau de protection ne soit plus suffisant en cas de procédure d'autorisation simplifiée pour les substances actives déjà autorisées dans les pays voisins et que, de ce fait, les risques pour la santé humaine, les eaux et la biodiversité augmentent, de même que les coûts qu'ils engendrent. Il faut donc que l'agriculture se développe davantage dans le sens d'une plus grande durabilité et d'une agriculture écologique, et que les produits phytosanitaires à faible risque soient autorisés de manière ciblée. De cette façon, on accroîtra la résilience et l'on réduira l'usage de produits chimiques.

Règlement sur les zones de captage d'eau potable (TrinkwEGV)

Concernant le projet de règlement sur l'eau potable TrinkwEGV, l'AWBR avait présenté ses arguments à la directrice ministérielle compétente du ministère de l'Environnement, du Climat et de l'Énergie du Bade-Wurtemberg, département 5, Eau et Sol. Grâce à cela, l'approche fondée sur les risques a été maintenue et l'échelonnement des valeurs indicatives en lien avec les métabolites non pertinents (nrM) n'a pas été abandonné.

Le § 12 du règlement sur l'eau potable en vigueur exige une « documentation de l'évaluation des zones de captage d'eau potable » qui doit être établie avant le 12 novembre 2025. Dans ce contexte, l'AWBR a examiné s'il était possible d'utiliser les résultats des analyses à cet effet, ce qui a pu être confirmé en particulier pour le lac de Constance.

Symposium SPEKTRUM Trinkwasser

Nous avons déjà évoqué le symposium « SPEKTRUM Trinkwasser » qui se tiendra le 14 mai 2025 à la Wasserversorgung Zürich. L'idée en est née suite au succès rencontré par la « Journée alsacienne de l'eau potable » en 2022 à Mulhouse.

Le Bureau de coordination a assuré la conception de l'événement qui a ensuite été préparé en collaboration avec la Wasserversorgung Zürich. Le vaste éventail de sujets qui y seront abordés ne s'adresse pas uniquement aux distributeurs d'eau, mais aussi aux collaborateurs des différentes autorités environnementales et aux laboratoires du secteur public.

Tentative de sauvetage du Sântis

Par décision du canton de Thurgovie, l'AWBR a été intégrée dans la chaîne d'information sur les activités de sauvetage de l'épave du bateau à vapeur Sântis qui avait été mis en service en 1892. Mis hors service en 1933, celui-ci a été immergé à 210 m de profondeur au large de Romanshorn. L'association Schiffberg a informé régulièrement, l'AWBR notamment, des différentes étapes de cette opération. Celle-ci n'a malheureusement pas pu être menée à bien. À aucun moment il

n'y a eu de danger pour l'approvisionnement en eau potable issue du lac de Constance.

Dragage de l'entrée sud du port d'Arbon

L'AWBR a été informée de l'octroi, le 27 mai 2024, par l'Office de l'environnement du canton de Thurgovie à Frauenfeld, d'une autorisation d'aménagement hydraulique pour le dragage de l'entrée sud du port d'Arbon. Il y est notamment stipulé que tous les fournisseurs d'eau potable du lac de Constance doivent être informés au moins deux semaines avant le début de l'opération, ce qui devrait se faire de préférence par l'intermédiaire du Bureau de coordination de l'AWBR. Les fournisseurs d'eau doivent également être informés de tout rejet de substances nocives, élévation de la turbidité ou avarie qui se produirait. La procédure a fait l'objet d'une concertation et d'un examen avant octroi de l'autorisation. Suite à des analyses sédimentaires, on a décidé dans quelles zones un déversement était acceptable et quels sédiments devaient être éliminés à terre. L'AWBR se félicite de la communication de ces informations concernant l'opération menée dans le lac de Constance.

Autres activités

En 2024, deux newsletters ont été envoyées aux membres de l'AWBR. En décembre, les informations ont pris la forme d'une lettre de Noël. Les membres ont ainsi pu être informés des activités de la Présidence, du Conseil d'administration, du Bureau de coordination ainsi que de diverses activités politiques. Les thèmes qui y ont été traités correspondent à ceux que le lecteur trouvera dans le présent rapport annuel. On les trouvera par ailleurs sur le site Internet de l'AWBR qui est régulièrement mis à jour. L'AWBR-Drive, une plateforme de données commune située dans la zone du site réservée aux membres a été mise en service. Les membres des différents organes peuvent y communiquer des informations. La vue d'ensemble des résultats du programme d'analyses adapté chaque année par le Conseil consultatif scientifique est également accessible ici.

Les résultats des analyses permettent à l'AWBR de demander des améliorations de la protection des eaux en temps réel, sur une base fondée et de façon adaptée aux circonstances. La coordination et la réalisation des analyses ainsi que la collecte des données relevées dans la base de données des services des eaux DABAS, leur évaluation et le contrôle du respect des exigences du *Mémorandum européen sur les cours d'eau 2020* (ERM) sont assurés par le TZW:DVGW-Technologiezentrum Wasser à Karlsruhe.

Nous sommes heureux qu'avec IB Murten, un nouveau membre ait rejoint l'AWBR. Nous souhaitons la bienvenue à cette société d'eau.

Rapport du Conseil d'administration

Au cours de l'année sous revue, le Conseil d'administration de l'AWBR a pu siéger à deux reprises en présentiel.

La réunion de printemps a eu lieu le 21 mars 2024 à la Bodensee-Wasserversorgung (BWV), chez le distributeur d'eau de la colline de Sipplingen. Ouverte par Roman Wiget, elle a rassemblé un grand nombre de membres de l'AWBR.

Nous avons été accueillis par Christoph Jeromin qui a rendu compte de la situation actuelle de la BWV ainsi que du projet « Zukunftsquelle » (source d'avenir). Peu avant, une délégation de la BWV s'était rendue au lac Michigan aux États-Unis en vue d'échanger au sujet de l'expérience recueillie là-bas et de s'informer au sujet de la moule quagga. La colonisation y a commencé environ quinze ans plus tôt et ces moules sont maintenant dominantes dans le biosystème local. Cette situation n'est toutefois pas directement comparable avec celle du lac de Constance où la fréquence de l'échange d'eau est plus élevée. La densité de la colonisation qui y est observée et atteint jusqu'à 6 couches ne devrait pas non plus entraîner de problèmes hydrauliques pour la BWV. Les consignes de planification pour le traitement futur chez BWV prévoient toutefois d'éliminer entièrement les larves afin de protéger l'opération de traitement suivante d'une infestation.

Dans son intervention, Mme Kreidler du département communication d'entreprise de la BWV a expliqué comment a été préparé le grand projet « Zukunftsquelle » prévu sur le plan de la communication en vue d'informer en détail les représentants politiques et la population. Les réactions ont été très positives. L'AWBR espère que cette contribution de même que celles de l'automne donneront de nouvelles impulsions à notre propre travail de relations publiques.

Outre les formalités habituelles, le règlement sur les zones de captage d'eau potable (TrinkwEGV) a constitué le thème central de cette réunion. Nous estimons que des modifications sont nécessaires pour une future révision concernant :

1. Violation du principe de non-détérioration qui figure dans la DCE.
2. La gestion des risques doit prendre effet avant qu'il ne soit nécessaire de procéder à un retraitement.
3. La responsabilité relève des autorités (compétence d'exécution).
4. Avant de développer le traitement de l'eau, il convient de s'assurer que les points de captage soient suffisamment protégés.

Pour l'Assemblée générale de 2024 qui doit avoir lieu prochainement, une modification des statuts de l'AWBR a été décidée concernant la forme des assemblées générales (en présentiel, sous forme de conférence en ligne ou sous forme hybride) et la composition de la Présidence.

La réunion d'automne a eu lieu le 10 octobre 2024 à la Wasserversorgung Zürich (WVZ). L'invitation à Zurich a également été l'occasion de préparer sur place l'événement « SPEKTRUM Trinkwasser » prévu en 2025.

En guise d'introduction, Martin Roth a informé les participants des développements actuels à la WVZ. Le changement de génération au sein du personnel fait figure de défi majeur, en effet, un grand nombre d'employés s'en vont alors que le marché du travail connaît une pénurie de main-d'œuvre. De plus, la digitalisation croissante exige d'adapter de

nombreux processus ainsi que des investissements dans la technologie reuise. La station d'eau du lac de Moos doit faire l'objet de travaux de rénovation de grande ampleur. Le fait que les bâtiments de cette usine soient classés monuments historiques complique encore le projet et implique des travaux de planification plus importants encore. Par ailleurs, la rénovation technique de l'usine d'eau souterraine de Hardhof ainsi que la remise en service de l'usine d'eau de la Limmat à Hardhof, initialement prévue comme usine de secours, sont à l'ordre du jour.

Lors de cette réunion, le Conseil d'administration a décidé d'ajouter des points supplémentaires concernant la sécurité de l'approvisionnement en eau aux deux piliers de revendication pour la protection des ressources en eau au niveau de l'IAWR, à savoir le Mémoire européen sur les cours d'eau (ERM, 2020) et le Mémoire européen sur les eaux souterraines (EGM, 2022). À cet effet, il est prévu que l'AWBR élabore un document de prise de position qui contiendra des exigences complémentaires et sera axé en particulier sur la communication externe. Quelques-uns des points clés à prendre en compte ici pourraient être la digitalisation, les concepts de gestion, la sécurité de l'approvisionnement et la faisabilité financière.

M. Rodewald, de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, a été invité à parler de son expérience en matière de communication externe. Pour résumer, il apparaît que la mise en place d'une communication efficace est un processus de longue haleine, qui nécessite d'avoir des contacts directs avec des professionnels des médias, et qu'il n'est pas possible d'attirer l'attention avec des thèmes relevant du quotidien. Il semble important de mettre régulièrement un message central en avant et de le communiquer en utilisant des termes nouveaux.

Lors des deux réunions, les membres du Conseil d'administration ont également été informés des activités au sein des différents organes de l'AWBR, de la situation économique et des activités de l'IAWR.

Assemblée générale de l'AWBR du jeudi 27 juin 2024

Sur décision du Conseil d'administration, la 56e Assemblée générale de l'AWBR s'est tenue sous forme de conférence en ligne et s'est limitée aux formalités nécessaires. Elle a été très bien accueillie, tant par les participants que par les sociétés membres de l'AWBR.

Roman Wiget a ouvert l'Assemblée générale et expliqué les raisons pour lesquelles elle se tenait en ligne.

L'ordre du jour de même que le procès-verbal de l'Assemblée générale du 27 juin 2024 ont été approuvés sans qu'aucun changement n'ait été apporté.

La Présidence, le Conseil d'administration, le Bureau de coordination et les organes que sont le Conseil consultatif scientifique, les groupes de travail Lacs et Eaux souterraines ont rendu compte des activités qu'ils ont menées au cours de l'exercice écoulé. Le lecteur trouvera des détails à ce sujet plus loin dans le rapport du Bureau de coordination. Un résumé des résultats des analyses réalisées en toute indépendance par l'AWBR figure dans ce rapport annuel.

Le point le plus important qui a été décidé lors de l'Assemblée générale est la modification des statuts. Les amendements, qui avaient été communiqués aux membres au préalable, ont fait l'objet de discussions lors de l'Assemblée. Les modifications apportées sont les suivantes :

- Article 11 relatif à l'Assemblée générale : ajout du paragraphe 2 :
« L'Assemblée générale peut avoir lieu en présentiel, sous forme virtuelle ou sous forme hybride ».
Différents formats d'Assemblée générale sont donc désormais dûment inscrits dans les statuts.
- Article 13 relatif au Conseil d'administration et à la Présidence, au paragraphe 2 :
« La Présidence se compose de trois personnes et est élue par l'Assemblée générale parmi les membres du Conseil d'administration. Elle doit être composée de personnes de différents pays ».
Il s'est avéré en effet qu'il n'était pas toujours possible d'avoir trois présidents venant de trois pays différents. Cette modification permettra à l'avenir une plus grande flexibilité quant à la composition de la Présidence.

Ces deux modifications ont nécessité d'autres changements mineurs en d'autres endroits.

La situation économique de l'AWBR est stable et la révision des comptes annuels a été approuvée. L'Assemblée générale a donc donné quitus au Conseil d'administration à l'unanimité.

Matthias Maier et Roman Wiget ont conclu l'Assemblée générale, comme de tradition, en faisant sonner la cloche de l'AWBR.

Rapport du Comité consultatif scientifique

Le Comité consultatif scientifique de l'AWBR est l'organe central compétent pour tout ce qui a trait aux questions d'ordre technique. Il travaille en étroite collaboration avec les autres organes de l'AWBR. Sa mission relève essentiellement des domaines suivants : échanges professionnels, recensement et évaluation des nouvelles contaminations, défis liés au climat, développements techniques dans le domaine du traitement de l'eau destiné à la rendre potable, réflexion sur la signification des exigences légales et enfin encadrement des analyses de l'AWBR.

Le Comité consultatif scientifique a siégé le 12 mars 2024 à Langenau, au Zweckverband Landeswasserversorgung, et le 19 septembre 2024 aux Industrielle Werke Basel (IWB).

La réunion qui s'est tenue au Zweckverband Landeswasserversorgung à Langenau a notamment porté sur la société membre de l'AWBR qui l'accueillait. Les questions à l'ordre du jour étaient les suivantes :

- Prévion des besoins : quels sont les programmes/outils utilisés ? (Josef Klinger, TZW)
- Plan directeur BW et activités pour l'avenir à Heidelberg (Markus Morlock, Heidelberg)
- Expérience recueillie avec la filtration à disques à des fins de rétention des larves de quagga à Constance (Sebastian Daus, Constance)
- Utilité et inutilité de la surveillance du réseau en ligne (Andreas Peters, Zurich)

- Sur la trace des émetteurs : analyse non ciblée à des fins de surveillance des éléments traces organiques dans l'eau brute et l'eau potable (Tobias Bader, Langenau)
- Surveillance des ressources en eau à l'aide d'analyses basées sur les effets (Markus Flörs, Langenau)

La réunion d'automne du Comité consultatif scientifique a eu lieu le 19 septembre 2024 à Bâle sur invitation des Industrielle Werke Basel (IWB).

Le Comité consultatif a été informé de la situation de l'approvisionnement à Bâle où a eu lieu la réunion. Regroupées sous le nom « Beschaffung Wasser », trois entreprises membres de l'AWBR – Industrielle Werke Basel, Hardwasser AG et Wasserwerk Reinach und Umgebung – contribuent à l'approvisionnement de cette région.

Les sujets abordés lors de cette réunion étaient les suivants :

- Exercice de la cellule de crise à la Wasserversorgung Zürich (Andreas Peter, Zurich)
- Utilisation de la chaleur émanant des conduites de transport (Josef Klinger, TZW)
- Mise en service de la société d'eau de lac d'Ipsach (Hanna Schiff, Biel/Bienne)
- Compteurs d'eau à ultrasons avec relevé à distance : avantages opérationnels et effets positifs sur la qualité de l'eau potable (Simon Herrmann, Freiburg)
- Vidéo du raclage de l'usine d'eau de lac de Constance (Sebastian Daus, Constance)
- Installations pilotes aux IWB : CarboPlus (uGAK) et Membratéc (SPAK/UF) (Michael Frischknecht, Bâle)
- Analyse non ciblée aux IWB (Richard Wülser, Bâle)

Outre cela, les thèmes de l'événement « AWBR Spektrum Trinkwasser » prévu à Zurich le 14.05.2025 ont été précisés plus concrètement. Le programme d'analyses a été décidé en accord avec les différentes parties et le rapport annuel a été planifié.

Nous remercions les membres actifs des différents services d'eau. Grâce à eux, le Comité consultatif est le lieu de nombreux échanges poussés sur des thèmes spécialisés.

Nous remercions tout particulièrement Richard Wülser qui a soutenu l'AWBR pendant des dizaines d'années grâce à son expertise et à qui nous avons fait nos adieux lors de cette réunion. Le Comité consultatif lui souhaite bonne continuation, une bonne santé et le meilleur pour l'avenir !

Compte rendu du groupe de travail Eaux souterraines

Le groupe de travail (GT) Eaux souterraines a tenu sa première réunion de l'année le 14 mai 2024 à Bâle. Invités par Andreas Rickenbacher, nous avons pu découvrir l'approvisionnement en eau de la ville de Bâle qu'Andreas nous a présenté tout en faisant le point sur des sujets d'actualité. Deux interventions particulières ont eu lieu ensuite.

Suite aux comptes rendus des organes de l'AWBR, Simon Haag a présenté le projet pilote de traitement avancé de l'eau à l'aide de deux procédés, « CarboPlus » et « S-PAK Ultrafiltration ». Toutes les entreprises regroupées au sein du GT Eaux souterraines étant à la recherche de moyens d'éliminer les éléments traces, une discussion animée s'est engagée. D'autres résultats sont attendus avec impatience.

La deuxième intervention portait le titre « Eau 4.0, digitalisation de la production d'eau ». La digitalisation revêt une grande signification dans l'approvisionnement en eau. En principe, la sécurité et la surveillance ainsi que le contrôle des installations ayant toujours eu une grande importance, le degré de digitalisation est déjà élevé. L'évolution allant vers l'IA pourrait avoir un impact dans d'autres domaines en lien avec la sécurité et la simplification de l'approvisionnement en eau. En raison du manque de temps, il n'a été possible de fournir qu'une brève vue d'ensemble des activités.

Plus tard, nous avons pu assister à une visite guidée de l'usine d'eau in den langen Erlen, y compris des installations pilotes. Cette visite a elle

aussi donné lieu à des échanges professionnels animés. Un grand merci à Andreas Rickenbacher et à Simon Haag pour leur invitation à Bâle et leurs interventions des plus intéressantes.

La réunion d'automne s'est tenue en ligne le 19 novembre. Klaus Rhode a présenté le plan directeur sur la neutralité climatique de Badenova. Badenova entend atteindre la neutralité climatique à partir de 2035, et ce, tout en continuant à garantir la sécurité d'approvisionnement. Des mesures touchant à plusieurs secteurs sont nécessaires à cet effet et prévues.

Michael Fleig a présenté la plateforme AWBR-Drive qui sera utilisée à l'avenir pour l'échange et la mise à disposition des données. Il a fourni des conseils et une introduction à ce sujet.

Danilo Diersche a présenté l'état d'avancement des travaux de construction de la nouvelle usine d'eau à Freiburg-Ebnet. Il a mis en évidence les problèmes en lien avec les autorisations et la protection de la nature. Les travaux, qui ont commencé avec trois ans de retard, sont maintenant en cours et le toit devrait être achevé avant l'hiver. Nous continuerons d'informer à ce sujet. La réunion en présentiel aura lieu début mai 2025 à Freiburg.

Klaus Rhode a confié les rênes du GT Eaux souterraines à Danilo Diersche. Danilo Diersche, qui fait partie du groupe de travail depuis un certain temps déjà, est tout à fait en mesure d'assumer les fonctions qu'assurait Klaus. Danilo travaille chez badenovaNETZE où il est responsable du domaine planification de l'eau potable. Le fait que Danilo parle français va faciliter la collaboration avec nos collègues français.

Je quitte le GT Eaux souterraines et le Conseil d'administration de l'AWBR. Après vingt années au sein de l'AWBR, je souhaite maintenant passer la main. Je remercie tous ceux qui m'ont soutenu lorsque j'étais directeur de l'AWBR et responsable du GT Eaux souterraines. Klaus Rhode

Contribution du groupe de travail Lacs au compte rendu annuel de l'AWBR 2024

Le groupe de travail (GT) Lacs est dédié à l'échange de connaissances techniques et scientifiques relevant de la microbiologie, de la physique/chimie et de la limnologie entre les représentants spécialisés dans la pratique des services d'eau de lacs et le Comité consultatif scientifique de l'AWBR. Au cours de l'année sous revue, deux réunions de travail ont pu être organisées, le 20 mars 2024 à Zurich et le 6 novembre 2024 à Bienne. Elles ont porté, outre sur des questions et des informations d'ordre général provenant des organes de l'AWBR, sur les thèmes suivants :

- État actuel de la planification d'un système à UV dans l'eau pure pour la station d'eau du lac de Moos à Zurich
- Expérience recueillie avec la filtration à disques à des fins de rétention des larves de quagga à Constance
- Surveillance radiologique de l'eau potable pour les eaux de surface par un représentant de la société ScientaEnvinet de Munich
- Résultats d'une évaluation de l'état de la station d'eau du lac de Frasnacht
- Construction et mise en service d'un puits d'eau brute avec piston racleur à la station d'eau de lac de Romanshorn
- Témoignages du Service de l'eau Lausanne concernant les moules quagga au lac Léman

Outre les nombreuses contributions qui donnent toujours lieu à des discussions animées, les échanges informels tiennent une grande place dans le travail du GT Lacs. Les thèmes abordés sont en lien avec les questions significatives pour les sociétés de distribution d'eau des lacs et leurs missions.

Comme les années précédentes, la moule quagga invasive tient une place centrale, mais d'autres sujets comme les chaînes d'alerte et les débats politiques actuels autour du thème de l'eau et de la protection des eaux en Suisse et en Europe font également l'objet de discussions.

Le groupe reste très apprécié et profite de la contribution active et suivie de ses membres.



Figure 1: Les membres du GT Lacs lors de la rencontre du 06.11.2024 à Biel/Bienne

Contribution de l'IAWR au compte rendu annuel de l'AWBR pour l'année 2024

Bassin rhénan et directive européenne sur les eaux urbaines résiduaires

Lors de la 16e Conférence ministérielle sur le Rhin qui s'est tenue à Amsterdam, un objectif quantitatif de réduction d'au moins 30 % des micropolluants issus des eaux usées urbaines, de l'agriculture et de l'industrie/le commerce avait été adopté comme objectif politique dans le programme Rhin 2040. Sur la proposition de la présidente précédente, Mme Veronica Manfredi, Directrice Pollution Zéro à la Commission européenne, une clause prévoyant une éventuelle augmentation de cet objectif par la suite avait été ajoutée. Pour la prochaine Conférence ministérielle sur le Rhin, qui devrait avoir lieu en 2027, l'IAWR a donc proposé, lors de la séance plénière du 5 décembre 2024 à Luxembourg, de porter l'objectif quantitatif de réduction de 30 % à 50 %. Un objectif de réduction de 50 % revêt une importance particulière si l'on entend atteindre l'objectif général du programme Rhin 2040, à savoir une bonne qualité de l'eau : « Le Rhin reste une ressource exploitable pour la production d'eau potable à l'aide de procédés de traitement aussi simples et naturels que possible. »

Si un objectif de réduction plus élevé avait été discuté avant la dernière Conférence ministérielle sur le Rhin, les coûts que supposerait l'ajout d'un 4e étage dans les stations d'épuration municipales y avaient fait obstacle. Aujourd'hui, une réduction de 50 % des micropolluants des eaux usées urbaines constitue un objectif réaliste pour 2040 : la nouvelle version de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, qui introduit un quatrième étage de traitement (directive UE 2024/3019), prévoit que 60 % des stations d'épuration des eaux urbaines résiduaires de plus de 150 000 EH soient équipées d'un quatrième étage d'ici au 31 décembre 2039. Au moins 80 % des coûts doivent être supportés par les fabricants de médicaments et de produits cosmétiques (responsabilité élargie des producteurs). D'une manière générale, l'introduction de la responsabilité élargie des producteurs conformément à l'article 191.2 du TFUE dans le domaine de l'eau fait figure d'étape majeure de la politique de l'eau.

Lorsque l'on entend atteindre un objectif quel qu'il soit, il est capital de prendre des mesures à cet effet. Cela vaut en particulier pour les substances qui tendent à aller vers une détérioration. Pour ce qui est des substances du secteur industriel, en 2024, l'IAWR s'est donc fortement engagée au sein du petit groupe INDUSTRY nouvellement fondé de la CIPR, notamment par la mise à disposition de résultats des programmes de mesures et de propositions de bonnes pratiques. Le document de position sur la révision de la directive européenne relative aux émissions industrielles qui avait été élaboré dans le cadre de la coalition de l'ERM (European River Memorandum Coalition) en collaboration avec l'association néerlandaise des eaux VEWIN (Association pour l'eau potable) a ici servi de base.

Au sein du groupe d'experts Basses eaux, l'IAWR a souligné à plusieurs reprises le rôle de la gestion de l'eau dans le paysage et du taux d'infiltration des eaux de pluie dans les sols et les nappes souterraines. Or, la recharge des nappes souterraines joue un rôle décisif pour le débit d'étiage du Rhin, celui-ci étant en effet constitué exclusivement d'eau souterraine durant les périodes de sécheresse.

Des représentants du TZW ont par ailleurs participé pour l'IAWR aux groupes d'experts Plan d'Avertissement et d'Alerte Rhin et Analyse de la CIPR (Commission Internationale pour la Protection du Rhin).

Niveau européen

Lors de la révision de la réglementation générale de l'UE sur les médicaments, l'IAWR s'était prononcée en faveur de l'arrêt de la vente sans ordonnance de médicaments dont les principes actifs ou des excipients présentent des propriétés persistantes, mobiles et éventuellement toxiques (PMT/vPvM). Cette revendication a également été reprise par le Parlement européen dans le cadre des négociations avec le Conseil. Par ailleurs, les propriétés PMT/vPvM doivent être prises en compte lors de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments (Environmental Risk Assessment) et conduire, le cas échéant, à refuser cette autorisation. Ces dispositions permettraient de concrétiser l'effet incitatif de la responsabilité élargie du producteur mentionnée plus haut dans le domaine des eaux usées urbaines pour les fabricants de médicaments.

La révision de la directive-cadre européenne sur l'eau et de ses directives filles inclut en premier lieu une révision des listes de substances prioritaires et des normes de qualité environnementale. Le 12 septembre 2023, le Parlement européen avait adopté à une large majorité une norme de qualité des eaux souterraines de 0,1 µg/l pour les métabolites non pertinents des pesticides comme position de négociation avec le Conseil. L'IAWR avait indiqué à plusieurs reprises qu'une norme de qualité des eaux souterraines de 0,1 µg/l était capitale pour les fournisseurs d'eau souterraine du fait qu'il arrive régulièrement que des métabolites considérés comme non pertinents (nrM) soient reclassés en métabolites pertinents pour lesquels la valeur limite est de 0,1 µg/l pour l'eau potable. Le Parlement européen avait également demandé l'introduction du principe du pollueur-payeur dans les programmes de mesures (responsabilité élargie du producteur). Ces deux revendications ont également été soumises au Conseil. Le 19 juin 2024, ce dernier n'a toutefois adopté que la norme de qualité des eaux souterraines de 1 µg/l comme position de négociation, il n'a pas retenu la proposition d'une responsabilité élargie du producteur dans le cadre des programmes de mesures.

L'IAWR a continué à s'investir avec succès dans le cadre de la révision de la directive sur les émissions industrielles (IED) et de l'introduction du portail sur les émissions industrielles, dont l'adoption finale par le Parlement européen a été remise en question avant le vote final. La directive adoptée reprend plusieurs revendications de l'IAWR et de la coalition ERM (voir ci-dessus), notamment la prise en compte des étiages lors des autorisations de rejet, des sanctions plus sévères en cas d'infraction (amende d'au moins 3 % du chiffre d'affaires annuel), des règles applicables aux rejets indirects, l'intégration de nouvelles activités (production de batteries p. ex.). Il est prévu que la Commission européenne adopte un acte juridique délégué concernant la mise en place concrète du portail sur les émissions industrielles et les substances à déclarer par les rejeteurs. L'IAWR a apporté son soutien en fournissant des résultats de mesures qui ont également été transmis au coordinateur national de l'IED en vue de l'élaboration des meilleures techniques disponibles (MTD), de documents de référence sur les MTD (BREF) et de conclusions sur les MTD fixant les limites de rejet assignées aux entreprises industrielles (BAT-AEL) (« processus de Séville »).

Contrairement à ce qui avait été annoncé initialement, la révision du règlement européen sur les produits chimiques REACH n'a pas été présentée par la Commission européenne au cours de la législature 2019-2024. Un courrier a été adressé à ce sujet à la présidente réélue de la Commission, soulignant l'importance de cette révision.

Dans le domaine de l'agriculture, le « Dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture européenne » avait été instauré après l'échec du règlement européen sur les pesticides (SUR). Dans ce cadre, l'IAWR a fourni des indications sur l'impact de l'agriculture conventionnelle sur la qualité et la quantité de l'eau. Le rapport sur les résultats du Dialogue a recommandé de réorienter les subventions de l'UE en faveur des petites exploitations et des pratiques durables, ainsi que de réduire les engrais minéraux et les produits phytosanitaires, de promouvoir l'agriculture biologique et de mettre en place une agriculture résiliente à l'eau grâce à des « solutions de stockage de l'eau basées sur la nature » et à l'agroforesterie. Ces recommandations, toutefois, ne sont pas contraignantes.

L'IAWR a également participé au projet européen ACCES (Accessible Climate-Conscious Essential Services) mené par SGI Europe et le BDEW (Association fédérale de l'industrie de l'énergie et de l'eau). Outre les thèmes de la qualité et de la quantité de l'eau, les risques résultant d'investissements privés dans une « EU cross-border water infrastructure », tels qu'ils ont été annoncés par le Conseil dans l'Agenda stratégique 2024-2029 et par la présidente de la Commission, ont été mis en évidence ici.

Règlement sur les zones de captage d'eau potable en Allemagne

En ce qui concerne le règlement sur les zones de captage d'eau potable (TrinkwEGV), l'IAWR avait élaboré six propositions de modification de dispositions considérées comme inacceptables par les fournisseurs d'eau potable. Celles-ci ont été envoyées au BMUV (ministère fédéral de l'Environnement allemand) en vue de la révision de 2027, qui les a intégrées dans le processus d'élaboration de l'aide à l'exécution du LAWA. Il est impossible de revenir en arrière quant au fait que le règlement sur l'eau potable a omis de prendre des mesures concrètes au niveau fédéral.

Conseil consultatif et Plateforme Analyse de l'IAWR

Le Conseil consultatif de l'IAWR s'est réuni les 19 et 20 juin 2024 à Ilanz (Rhin antérieur), sous la forme d'une réunion dirigée par un animateur, ainsi que les 25 et 26 novembre 2024 au TZW de Karlsruhe. L'étude de l'IAWR réalisée par le TZW et intitulée « Analyse d'impact d'un traitement de l'eau potable par osmose inverse sur surface » a été achevée.

La Plateforme Analyse de l'IAWR s'est réunie à intervalles réguliers dans le cadre de conférences en ligne ainsi que les 19 et 20 avril 2024 en présentiel chez Hessenwasser. Une fois de plus, des experts externes comme le professeur Thomas Ternes (BfG) et Pavel Ondruch (CIPR) ont été invités.

Captage d'eau dans le lac de Constance

Le relevé du captage d'eau dans le lac de Constance a eu lieu une fois encore en 2024 (tableau 1, figure 2)

Tableau 1: Captage d'eau dans le lac de Constance de 2015 à 2024

Werk	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Mittelwert
BWV	133.926.980	134.077.700	136.686.340	141.668.240	138.047.720	141.791.190	134.350.900	135.603.690	134.476.630	131.739.600	132.589.110
St. Gallen	7.203.793	7.127.416	7.675.079	7.736.512	7.062.477	7.489.411	6.992.463	7.376.550	7.166.735	6.362.502	6.794.802
Konstanz	5.544.308	5.517.399	5.855.172	5.802.102	5.547.098	5.425.249	5.277.143	5.261.991	5.404.960	5.211.551	5.676.824
Friedrichshafen	4.635.501	4.634.480	4.746.456	4.756.948	4.750.886	4.693.417	4.425.910	4.612.573	4.558.893	4.565.546	4.771.833
Kreuzlingen	4.313.151	4.111.253	4.369.247	4.563.761	4.093.770	4.270.381	4.083.913	4.561.118	4.340.236	3.968.507	4.056.017
Arbon	3.974.738	3.156.606	3.434.273	4.154.844	3.534.778	3.328.057	3.267.730	3.454.429	3.479.114	2.525.631	3.496.942
Lindau	2.786.650	2.919.606	2.924.627	3.108.190	3.006.617	3.131.136	2.790.978	2.751.794	2.842.247	2.765.001	3.110.254
Rorschach	2.367.070	2.383.205	2.502.590	2.442.510	2.189.430	2.165.000	2.142.340	2.354.250	2.461.260	2.657.020	2.191.914
Amriswil	2.083.205	1.974.558	1.994.101	2.217.544	2.045.353	2.682.056	2.384.923	2.428.682	2.044.624	1.864.526	1.903.957
Romanshorn	2.268.000	2.132.046	2.259.250	2.386.000	2.340.000	2.400.000	2.320.000	2.350.000	2.420.000	2.290.000	2.200.798
Thal	1.040.144	1.030.640	854.600	1.020.115	919.900	848.510	851.430	880.080	936.310	829.990	1.208.009
Überlingen	1.252.096	1.219.257	1.352.695	1.430.696	1.526.851	1.585.965	1.563.350	1.415.899	1.440.802	1.430.126	1.238.511
Immenstaad	475.040	444.975	500.685	506.885	471.839	524.992	460.213	496.679	523.571	454.515	469.613
Mieersburg	731.354	712.618	690.740	744.629	755.489	720.657	696.519	796.592	755.391	660.235	604.277
Steckborn	228.212	206.205	281.750	343.752	406.353	366.770	260.166	279.705	248.078	180.140	223.818
Hagnau	155.755	140.800	140.255	154.463	140.629	142.644	147.580	163.350	160.985	160.952	168.749
Fa Airbus	68.160	61.770	54.160	50.677	54.525	47.942	47.443	60.758	53.550	63.385	145.319
Summe	173.114.158	171.850.624	176.162.030	183.087.867	176.892.715	181.613.377	172.053.001	174.848.158	173.322.394	167.739.237	173.150.746

(en millions de m³/a)

* Valeurs moyennes pour les années 1986-2023

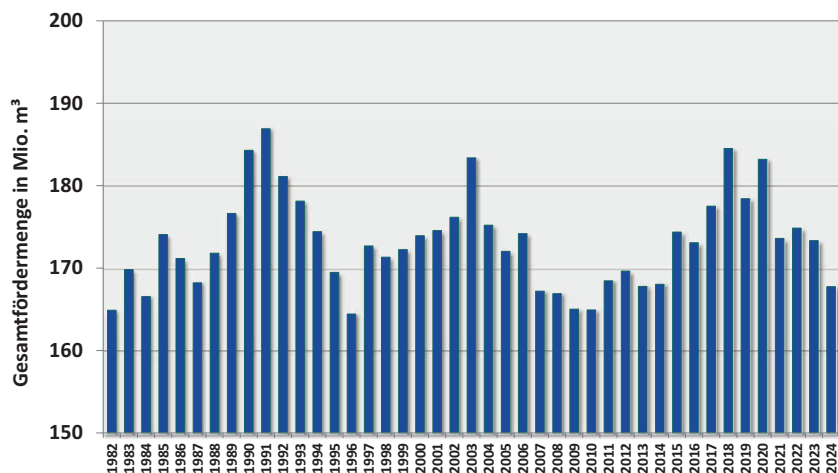


Figure 2: Captage par tous les services d'eau du lac de Constance depuis 1982

Afin de couvrir au moins en partie les besoins de quelque 5 millions de citoyens dans les régions riveraines – Thurgovie, Saint-Gall, Bavière et Bade-Wurtemberg –, les 17 services d'eau communaux et un de droit privé ont prélevé en moyenne 173,2 millions de m³ par an environ dans le lac de Constance depuis le début de ces relevés. La quantité captée a été la plus faible en 1996 avec un total de 164,4 millions de m³, et la plus élevée, en 1991 avec 186,9 millions de m³. Avec une quantité annuelle située entre 121 millions de m³ et 142 millions de m³/an environ, la Bodensee-Wasserversorgung est responsable de quelque 76,6 % du captage en moyenne à long terme, suivie de Saint-Gall avec une part de 5,1 %, de Constance avec 3,5 % et de Friedrichshafen avec 2,8 %. Les quantités les plus élevées prélevées au cours des années 1991 (186,9 millions de m³), 2018 (184,5 millions de m³), 1990 (184,3 millions de m³), 2003 (183,4 millions de m³) et 2020 (183,2 millions de m³) sont attribuables avant tout à la forte consommation d'eau durant les périodes d'extrême chaleur et d'extrême sécheresse en été parallèlement à de faibles ressources en eaux souterraines.

Finances

En 2023, l'AWBR a enregistré des recettes d'un montant total de 306 518,00 EUR et des dépenses d'un montant total de 280 191,13 EUR, soit un net excédent de 26 326,13 EUR qui a permis de compenser les pertes reportées des années précédentes.

Les recettes d'un montant de 306 518,00 EUR (304 860,02 EUR l'année précédente) sont constituées des cotisations perçues au titre des analyses des 60 sociétés membres.

Les dépenses résultent principalement du programme d'analyses de l'AWBR, qui fait l'objet d'une concertation constante et dont le coût s'est élevé à 194 817,40 EUR (183 738,00 EUR l'année précédente).

Les coûts du Bureau/Bureau de coordination se sont montés à 49 132,77 EUR et la cotisation à l'IAWR s'est élevée à 30 000,00 EUR.

D'autres dépenses (Internet, honoraires, imprimés, cercle d'amis et frais de transactions financières) ont totalisé un montant de 6 240,69 EUR.

Les deux vérificateurs aux comptes, Peter Klemisch (Lindau) et Peter Friedrich (Stadtwerke am See) ont effectué le contrôle des comptes pour l'exercice 2024 dans les règles ; aucune objection n'a été formulée.